



Le 10 mai 2021

À TOUS LES EMPLOYÉS SEMB RÉGULIERS, RÉGULIERS À L'ESSAI ET TP 7/20

Objet : Renouvellement des taux de primes d'assurance collective au 23 mai 2021
Contrat 78863

Dans le cadre du renouvellement de la tarification de l'assurance collective, le Comité paritaire des assurances souhaite vous informer que les taux de primes applicables à toutes les garanties demeureront inchangés au 23 mai 2021.

Le ticket modérateur passera quant à lui de 12,00 \$ à 12,50 \$ au 1^{er} juin 2021.

Les taux de primes hebdomadaires de toutes les garanties ainsi que des exemples de déductions applicables vous sont présentés aux pages suivantes.

Pour toutes questions relatives à votre assurance, nous vous invitons à communiquer avec le service Opérations RH à l'adresse courriel RH_ConditionsDeTravail@saq.qc.ca.

Le comité paritaire d'assurance SEMB/SAQ

ASSURANCE COLLECTIVE SEMB

TAUX DE PRIMES HEBDOMADAIRES

Renouvellement au 23 mai 2021

EMPLOYÉS RÉGULIERS À PLEIN TEMPS

Assurance	INDIVIDUEL		MONOPARENTAL		FAMILIAL	
	Anciens	Nouveaux au 23 mai 2021	Anciens	Nouveaux au 23 mai 2021	Anciens	Nouveaux au 23 mai 2021
Vie <i>exprimé en % du salaire</i>	0,2910 %	0,2910 %	0,5821 % + 0,09 \$	0,5821 % + 0,09 \$	0,5821% + 0,65 \$	0,5821% + 0,65 \$
DMA <i>exprimé en % du salaire</i>	0,044 %	0,044 %	0,044 %	0,044 %	0,044 %	0,044 %
Maladie	32,10 \$	32,10 \$	60,79 \$	60,79 \$	81,05 \$	81,05 \$
Salaire LD <i>exprimé en % du salaire</i>	1,7822 %	1,7822 %	1,7822 %	1,7822 %	1,7822%	1,7822 %

EMPLOYÉS AYANT UN STATUT TEMPS PARTIEL 7/20

Assurance	INDIVIDUEL		MONOPARENTAL		FAMILIAL	
	Anciens	Nouveaux au 23 mai 2021	Anciens	Nouveaux au 23 mai 2021	Anciens	Nouveaux au 23 mai 2021
Vie <i>exprimé en % du salaire</i>	0,2910 %	0,2910 %	0,5821 % + 0,09 \$	0,5821 % + 0,09 \$	0,5821% + 0,65 \$	0,5821% + 0,65 \$
DMA <i>exprimé en % du salaire</i>	0,044 %	0,044 %	0,044 %	0,044 %	0,044 %	0,044 %
Maladie	32,10 \$	32,10 \$	60,79 \$	60,79 \$	81,05 \$	81,05 \$

EXEMPLE D'APPLICATION DE TAUX AU 23 MAI 2021**Caissier vendeur TP 7/20 – Échelon 4, Salaire : 44 308,65 \$**

PLAN FAMILIAL	Primes hebdomadaires
Assurance vie	5,59 \$
Décès-Mutilation-Accident	0,37 \$
Maladie	81,05 \$
PRIME TOTALE	87,01 \$
Part employeur	45,90 \$
Part employé	41,11 \$

Caissier vendeur régulier - Échelon 8, Salaire annuel : 53 266,91 \$

PLAN INDIVIDUEL	Primes hebdomadaires
Assurance vie	2,97 \$
Décès-Mutilation-Accident	0,45 \$
Maladie	32,10 \$
Salaire	18,19 \$
PRIME TOTALE	53,71 \$
Part employeur	27,70 \$
Part employé	26,01 \$

COS / CPOS régulier - Échelon 7, Salaire annuel : 60 699,95 \$

PLAN MONOPARENTAL	Primes hebdomadaires
Assurance vie	6,86 \$
Décès-Mutilation-Accident	0,51 \$
Maladie	60,79 \$
Salaire	20,73 \$
PRIME TOTALE	88,88 \$
Part employeur	46,84 \$
Part employé	42,04 \$